

DOSSIER DE REINSCRIPTION

2024 - 2025



COMPAGNIE D'ARC DE SAINT-MAUR

55, quai de Bonneuil

94210 LA VARENNE SAINT-HILAIRE

Tel : 01.71.36.33.97

Mail : arcsaintmaur@gmail.com

Site : <https://www.arcsaintmaur.fr>



LES PRINCIPAUX RESPONSABLES

Président / Capitaine Jean-Paul LE CORRE

Vice-Président / 1^{er} Lieutenant Florian DUVAL

Secrétaire Stanley PIETRZAK

Trésorier Alain BOUDERGUE

Officier de tir Pascal COLLOT

HORAIRES

La rentrée sportive aura lieu **la semaine du 16 septembre 2024.**

	LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI	SAMEDI	DIMANCHE
11h						PERFECTIONNEMENT Jean-Michel L. 11h-13h	
			Salle de tir réservée : AS collège Louis Blanc 13h30-15h30	Handisport Françoise M & Marie-Carmen L 14h30 - 16h		INITIATION Jean-Michel L. 14h-16h	
	PERFECTIONNEMENT Jean-Michel L. 16h-18h		Salle de tir réservée : AS collège Pierre Ronsard 16h-18h			PERFECTIONNEMENT Jean-Michel L. 16h-18h	
	INITIATION Alain BO. 18h-20h	INITIATION Alain BO. & Marie-Carmen L 18h-20h	COMPETITION P. COLLOT 18h - 20h	PERFECTIONNEMENT Laurent R. 18h - 20h	INITIATION Florian D. 18h-20h		
21h					PERFECTIONNEMENT Florian D. 19h30- 21h30		

En dehors des créneaux horaires réservés par les collèges le mercredi après-midi, vous pouvez vous entraîner librement sur toutes les autres plages horaires **à condition** d'en demander préalablement l'autorisation à l'entraîneur référent indiqué sur le planning ci-dessus.

LES CATEGORIES

	Si votre date de naissance se situe :	Vous êtes
ADULTE	Avant le 01/01/1966	S3 = Sénior 3
	Entre le 01/01/1966 et le 31/12/1985	S2 = Sénior 2
	Entre le 01/01/1986 et le 31/12/2004	S1 = Sénior 1
JEUNE	Entre le 01/01/2005 et le 31/12/2007	U 21
	Entre le 01/01/2008 et le 31/12/2010	U 18
	Entre le 01/01/2011 et le 31/12/2012	U 15
	Entre le 01/01/2013 et le 31/12/2014	U 13

LES TARIFS

Le montant de la cotisation pour adhérer à la compagnie et à la structure fédérale est en fonction de la catégorie d'âge. **Pour l'initiation**, les débutants doivent être âgés de **12 ans minimum**.

Catégorie	Part Fédérale	Part Compagnie	Total sans prêt de matériel
JEUNE	52 €	163 €	215 €
ADULTE	80 €	185 €	265 €

- **Pour l'initiation**, prévoir **175 € en plus** au montant total ci-dessus pour :
 - La mise à disposition annuelle d'un arc,
 - Les coûts liés à la formation,
 - La fourniture du matériel personnel (carquois, protections, corde et flèches).

- Pour un adhérent confirmé n'ayant pas son matériel, **ajouter 80 €** au montant ci-dessus pour la mise à disposition annuelle de l'arc.

PIECES A FOURNIR

- 1 certificat médical autorisant la pratique en compétition **si vous avez répondu « oui » à au moins une des questions du questionnaire de santé (Annexe 1)**.
- La fiche de renseignements **(Annexe 2)**,
- **Pour les mineurs** : la fiche d'intervention médicale ou chirurgicale **(Annexe 3)**,
- L'engagement dans la vie de la Compagnie d'arc de Saint-Maur **(Annexe 4)**.

* *L'association ne collecte pas ce document qui est à l'usage exclusif et confidentiel du licencié*



QUESTIONNAIRE* RELATIF À L'ÉTAT DE SANTÉ DU SPORTIF MAJEUR ET MINEUR EN VUE DE L'OBTENTION OU DU RENOUELEMENT D'UNE LICENCE D'UNE FÉDÉRATION SPORTIVE OU DE L'INSCRIPTION À UNE COMPÉTITION SPORTIVE

Avertissement : Ce questionnaire est rempli sous votre seule et entière responsabilité, il doit donc être correctement complété.

Avertissement à destination des parents ou de la personne ayant l'autorité parentale : Il est préférable que ce questionnaire soit complété par votre enfant, c'est à vous d'estimer à quel âge il est capable de le faire.

Répondez aux questions suivantes :

OUI

NON

Quelqu'un dans votre famille est-il décédé subitement avant l'âge de 50 ans d'une cause cardiaque ou inexplicée ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous ressenti une douleur dans la poitrine, des palpitations (le cœur bat trop vite ou irrégulièrement), un malaise ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu un épisode de respiration difficile ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une perte de connaissance, des convulsions, des difficultés à la marche, des troubles de l'équilibre ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Cette année avez-vous arrêté le sport à cause d'un problème et/ou d'une opération et/ou d'une hospitalisation pendant un mois ou plus ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Vous sentez vous fatigué, et/ou avez-vous perdu l'appétit et/ou avez-vous beaucoup maigri et/ou pi avez-vous beaucoup grossi ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous cette année, débuté un traitement régulier prescrit par le médecin (hors contraception) ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous eu une/des fractures, une luxation ou une tendinite ces trois derniers mois ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Avez-vous un doute sur vos réponses et pensez vous avoir besoin d'un avis médical pour débiter ou poursuivre la pratique du tir à l'arc ?	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

Si vous avez répondu NON à toutes les questions :

Vous pouvez demander l'obtention ou le renouvellement d'une licence sportive pour la pratique du tir à l'arc.

Si vous avez répondu OUI à une ou plusieurs questions :

Consulter votre médecin puis, demandez-lui un certificat médical de non contre indication à la pratique du tir à l'arc.

ANNEXE 2 -**FICHE DE RENSEIGNEMENTS – 2024/2025**

Nom : _____ Prénom : _____

Nationalité : _____ Sexe : Masc. Fem. Taille de vêtement : _____

Département de naissance : _____ Ville de naissance : _____

Date de naissance : ___/___/_____ Téléphone mobile : _____

N° de placard : _____ Numéro de licence : _____ Arme : CI / Co / BB / AD

Adresse : _____

Mail : _____ Profession : _____

Personne(s) à contacter en cas d'urgence : _____

Numéro(s) de téléphone à contacter en cas d'urgence : _____

Entourez les cases correspondantes à votre situation

MATERIEL	OUI	NON	S/S TOTAL - A
Initiation (Cours + mise à disposition annuelle d'un arc + carquois, protections, corde et flèches)	175 €	0 €	€
Mise à disposition annuelle d'un arc	80 €	0 €	

COTISATION	JEUNE	ADULTE	S/S TOTAL - B
Par catégorie d'âge	215 €	265 €	€

Mode de règlement	Virement	Chèque	Espèces	TOTAL € (A + B)	€

Par la présente inscription :

- Vous vous engagez à respecter le règlement intérieur de la compagnie d'arc de Saint-Maur.
- Vous vous engagez à avoir répondu « **non** » à l'ensemble des questions du questionnaire de santé en **annexe 1** ou à fournir un certificat médical autorisant la pratique du tir à l'arc en compétition.
- Les parents acceptent que leurs enfants mineurs quittent la compagnie sans accompagnant.
- La compagnie d'arc de Saint-Maur

 est autorisée n'est pas autorisée

à diffuser des photographies prises au cours de la saison 2024/2025 de l'archer mentionné(e) sur cette présente fiche de renseignements sur le site internet de la compagnie (www.arcsaintmaur.fr).

Fait à, le.....

Signature de l'archer ou de son responsable légal précédée de la mention "**Lu et approuvé**".

ANNEXE 4 - Engagement dans la vie de la Compagnie d'Arc de Saint Maur

Notre Compagnie est la plus ancienne association sportive de la ville de Saint Maur des Fossés. Ce n'est pas un simple club sportif ou de loisir, c'est un ensemble d'archers qui se sont réunis pour partager un savoir, une passion et, par leur implication, ont constitué notre patrimoine au fil du temps.

La Compagnie d'Arc de Saint Maur organise durant l'année sportive différents évènements en lien avec la vie du tir à l'arc. Il peut s'agir, de tirs traditionnels, dit Beursault, de tirs récréatifs, la partie de jardin, ou tout simplement de tirs commémoratifs, tir de la Saint Sébastien. Ces différents moments sont des marqueurs de ce qui constitue l'ADN d'une Compagnie.

Contrairement à beaucoup d'autres Clubs de sport qui ne disposent que d'une tranche horaire dans des locaux collectifs, nous avons également la chance de posséder nos propres équipements dédiés au tir à l'arc et l'avantage de pouvoir y accéder à notre gré sans contraintes horaires.

Aucune collectivité ne gère gratuitement nos locaux, un archer de la Compagnie de Saint Maur ne doit donc pas se conduire comme l'utilisateur d'un équipement public. Dans notre compagnie, un comportement du type « Je paye donc j'ai le droit », est proscrit. Payer sa cotisation ne confère aucun autre droit que celui de participer à la vie de notre association.

C'est pourquoi en pratiquant le tir à l'arc à la Compagnie de Saint Maur, je m'engage à venir aider à la pérennité de cette tradition, non seulement par le tir mais aussi en aidant à la réalisation et en étant acteur de ces événements, toutes les aides sont bienvenues (marqueur, homme de garde, accueil, la participation aux activités de nettoyage et d'entretien des locaux...)

Ainsi, je soussigné(e), en tant que membre, m'engage à participer dans la mesure du possible, à ces événements, notamment lors du Prix Général (Mai 2025). Mon engagement est le reflet de mon implication dans la vie de la Compagnie.

Fait à, le